



Flâneries design et créatives



# CROISIÈRE GOURMANDE & MUSÉE DES SAPEURS-POMPIERS

Tarifs GROUPES 2024

Devis



## EN OPTION

### MATIN MIELLERIE DES GORGES DE LA LOIRE

**10h00 : visite commentée de la Miellerie des Gorges de la Loire à Roche-la-Molière.**

Protégé par une structure vitrée, on peut voir une ruche en pleine activité. L'apiculteur parle de la transhumance, de l'évolution du climat, des ravages des pesticides et des bienfaits du miel sur la santé. Gilles ou Fred vous apprennent tout sur la récolte. Fiers de leurs produits, ils fourmillent d'impatience de vous faire goûter leur miel !

**La bonne idée?** Faire le tour **de la boutique**. Profitez des bienfaits de la nature. À la Miellerie les bienfaits de la nature sont mis en pot rien que pour vous.

**11h15 : fin de la visite, passage en boutique pour ceux qui le souhaitent.**

**11h30 : reprise du bus pour rejoindre le port de Saint-Victor-sur-Loire et embarquer pour le déjeuner croisière.**

## EN OPTION

### MATIN

### MAISON DE LA RÉSERVE NATURELLE DES GORGES DE LA LOIRE

**10h00 : visite guidée au cœur de la Réserve Naturelle Régionale des Gorges de la Loire.**

La réserve c'est un très joli coin de nature protégée (**Natura 2000**). On y voit des plantes remarquables mais pas que. On peut apercevoir un grand-duc d'Europe et plein d'autres espèces animales. On commence par une balade commentée à pied jusqu'au **point de vue sur les gorges**. Le chemin est plat, pas besoin d'être un grand randonneur pour vivre de belles émotions, il faut juste des chaussures confortables.

Et ce n'est pas fini ! La visite continue dans la **Maison de la Réserve**, toute pimpante, toute refaite avec des matériaux écologiques et durables, fabriqués dans le coin. Bref vous l'avez compris, ici on ne rigole pas avec le développement durable. Les espaces ont été repensés pour vous offrir un maximum de plaisir, les parcours se veulent ludiques et interactifs et les sens seront mis en éveil.

**Le petit plus ?** En 2h de visite on apprend la protection et le respect de la nature, la biodiversité, la faune, la flore. Ici c'est comme un petit musée branché écologie en plein air. Alors un petit tour nature, ça vous inspire ?

**Boutique.**

**11h45 : fin de la visite et reprise du bus pour rejoindre le restaurant.**







## **DÉJEUNER-CROISIÈRE 2H SUR LE « GRANGENT »**

**11h50 : arrivée sur le parking du port de Saint-Victor-sur-Loire**

**12h00 : rendez-vous à l'embarcadère.**

**12h15 : départ de la croisière-déjeuner à bord du bateau « Le Grangent ».**

Faire une croisière, ça fait toujours envie, alors quand c'est un déjeuner-croisière, c'est encore mieux ! En plus on déjeune sur le dernier fleuve sauvage de France, au cœur des Gorges de la Loire, ça va vous plaire ! On passe deux heures sur le bateau à déguster un repas qui ravit les papilles. A bord du bateau « Le Grangent », le plaisir des sens coule à flot.

Allez, le capitaine vous attend, il est l'heure d'embarquer.

**14h15 : retour au port et débarquement.**

Choix des plats commun à l'ensemble des participants.

Un seul choix d'entrée, de plat et de dessert.

Menu non contractuel.

Menu enfant sur demande.



PHOTO NON CONTRACTUELLE

## MENU SUR « LE GRANGENT »

Menu du mardi au vendredi ( Samedi et Dimanche autre menu et tarif )

### Apéritif kir ou jus de fruit

1 verrine tapenade d'olive et chèvre frais, 1 toast mousse de thon à la provençale

-

Salade forézienne, gésier de volaille confit, dés de fourme, mélange du jardin tomate confite et pignons de pin

**Ou** Entremets de crudité thon et saumon fumé, salade, tomate confite et pignons de pin

**Ou** Dôme de lentilles du Puy en Velay, magret de canard fumé  
Mélange du jardin, tomate confite et pignons de pin

-

Suprême de volaille rôtie sauce aux cèpes

**Ou** Effiloché de canard confit et jus corsé de canard

**Ou** Filet de truite du Lignon au beurre blanc

-

Accompagnements : Brique de gratin dauphinois et flan de légumes à la provençale

-

Assiette fromage sec affinés et cerneaux de noix

-

Entremets Royal chocolat : pailleté feuillantine, praliné, mousse au chocolat

**Ou** Tiramisu fruit rouge

**Ou** Pana cotta vanille coulis de fruits exotiques et fruits frais

**Eau minérale, le vin rosé et vin rouge 1 bouteille pour 3, le café ou thé,  
le pain individuel**



PHOTO NON CONTRACTUELLE

## MENU ENFANT JUSQU' À 12 ANS SUR DEMANDE

### MENU ENFANT SUR « LE GRANGENT »

Saucisson sec et sa petite salade

-

Escalope de volaille à la crème et gratin dauphinois

-

Muffin au chocolat

Un jus de fruit



## APRÈS-MIDI MUSÉE DES SAPEURS-POMPIERS

**15h00 : visite guidée du musée des Sapeurs-Pompiers à Firminy**

**Au feu ! Les pompiers ! Qui imaginerait qu'ici plus de 50 véhicules rouges sont exposés ?**

On commence la visite dans une salle qui déborde d'objets et outils soigneusement classés (torches, émetteurs, képis, casques...) On apprend plein de choses sur l'évolution technologique du matériel. On s'étonne devant des curiosités - rares pour certaines datant du XIXème siècle. A votre avis à quoi servait une seringue ? Une rosalie ?

Les bénévoles du musée ont du talent. Certaines maquettes de casernes et de véhicules ont été réalisées par un ancien pompier-artiste et ça vaut le détour.

La visite continue dans un hangar qui n'en finit pas, on y voit des camions anciens, récents, des véhicules en tous genres. Tous ont été nettoyés, restaurés par les bénévoles. Le guide nous montre ses modèles préférés. Bref 200 ans d'histoire sur les hommes du feu sur près de 2000 m<sup>2</sup> c'est pas rien.

**Le plus du musée?** Se mettre au volant d'un véhicule équipé d'un casque et l'accueil enflammé des guides bénévoles.

**17h00 : fin de la visite guidée du musée et de nos services**



# TARIFS 2024

**Tarif du mardi au vendredi. Pour samedi, autres conditions, menu, tarif et faisabilité**

**55,50 € TTC / personne (mini 25 pers. à 34 pers.)**

**54,50 € TTC /personne (de 35 pers à 65 pers maxi)**

**Le nombre définitif de participants est à nous transmettre 3 jours ouvrables avant la prestation. Passé ce délai, ce nombre sera retenu pour facturation. Minimum facturé de 25 personnes.**

**Circuit 1 journée de 15 km environ**

**Ce prix comprend** : le déjeuner croisière sur le bateau « Le Grangent » et la visite guidée du musée des Sapeurs-Pompiers. Une gratuité chauffeur.

**Ce prix ne comprend pas** : le transport en autocar, tout extra consommé en dehors du menu proposé.

**Conditions :**

Minimum 25 pers.

Ouverture saisonnière variable selon les sites ;

Déjeuner-croisière 2h : avec supplément le samedi et dimanche et menu différent

Réalisable tous les jours sauf lundi.

Bateau croisière : **navigation du 10 mai au 15 octobre.**

La navigation du bateau croisière est soumise à un niveau d'eau minimum défini par arrêté préfectoral. En cas de force majeure ou de niveau d'eau insuffisant, le bateau devra annuler sa prestation sans dédommagement possible pour le client. L'office de tourisme proposera des prestations de secours ou pourra reporter le circuit à une date ultérieure.

**Options :**

- Miellerie des gorges de la Loire + **3,50 €** (durée 1h )

- Maison de la réserve + **3,50 €** (durée 1h30)





# Contactez-nous, on s'occupe de tout.

## SÉJOURS & CIRCUITS

**Christophe ROY**

04 77 49 39 08 • 06 32 19 89 38

**Patricia MENU**

04 77 49 39 15

[groupes@saint-etiennetourisme.com](mailto:groupes@saint-etiennetourisme.com)

[www.saint-etienne-hors-cadre.fr/sejours-groupes/sejours](http://www.saint-etienne-hors-cadre.fr/sejours-groupes/sejours)

## VISITE USINE BADOIT & SAINT-GALMIER

**Estelle CHARVOLIN**

06 62 93 49 43

[e.charvolin@saint-etiennetourisme.com](mailto:e.charvolin@saint-etiennetourisme.com)



PEUGEOT  
STELLANTIS AVOU  
SAINT-ÉTIENNE  
PARTENAIRE OFFICIEL DE  
SAINT-ÉTIENNE TOURISME  
& CONGRÈS



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

Ville de design  
Membre du Réseau UNESCO  
des villes créatives  
depuis 2011

SÉM

**SAINT-ÉTIENNE**  
la métropole  
tourisme & congrès

**Formulaire d'information standard - Services de voyage par tous moyens – Réserve d'activités à la carte ou en circuit journalier.** Si vous achetez ce service de voyage, vous bénéficierez des droits octroyés par le Code du tourisme. L'Office de Tourisme de Saint-Étienne Métropole, sous le nom commercial de Saint-Étienne Tourisme & Congrès, sera responsable de la bonne exécution du service de voyage. En outre, comme l'exige la loi, Saint-Étienne Tourisme & Congrès dispose d'une protection afin de rembourser vos paiements au cas où il deviendrait insolvable.

Droits essentiels prévus par la directive (UE) 2015/2302 transposée dans le Code du tourisme : [www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr)

- Les voyageurs recevront toutes les informations essentielles sur le service de voyage avant de conclure le contrat de voyage.
- Le prestataire du service ainsi que le détaillant sont responsables de la bonne exécution du service de voyage.
- Les voyageurs reçoivent un numéro de téléphone d'urgence ou les coordonnées d'un point de contact leur permettant de joindre le prestataire de service ou le détaillant.
- Les voyageurs peuvent céder leur service de voyage à une autre personne, moyennant un préavis raisonnable et éventuellement sous réserve de payer des frais supplémentaires.
- Le prix du service de voyage ne peut être augmenté que si des coûts spécifiques augmentent et si cette possibilité est explicitement prévue dans le contrat, et ne peut en tout cas pas être modifié moins de vingt jours avant le début du voyage. Si la majoration de prix dépasse 8 % du prix du service de voyage, le voyageur peut résoudre le contrat. Si le prestataire de service se réserve le droit d'augmenter le prix, le voyageur a droit à une réduction de prix en cas de diminution des coûts correspondants.
- Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution et être intégralement remboursés des paiements effectués si l'un des éléments essentiels du contrat, autre que le prix, subit une modification importante. Si, avant le début de la prestation, le professionnel responsable annule celle-ci, les voyageurs peuvent obtenir le remboursement et un dédommagement, s'il y a lieu.
- Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution avant le début de la prestation en cas de circonstances exceptionnelles, par exemple s'il existe des problèmes graves pour la sécurité au lieu de destination qui sont susceptibles d'affecter le voyage.

- En outre, les voyageurs peuvent, à tout moment avant le début du voyage, résoudre le contrat moyennant le paiement de frais de résolution appropriés et justifiables.
- Si, après le début du voyage, des éléments importants de celui-ci ne peuvent pas être fournis comme prévu, d'autres prestations appropriées devront être proposées aux voyageurs, sans supplément de prix. Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution lorsque les services ne sont pas exécutés conformément au contrat, que cela perturbe considérablement l'exécution du voyage et que le prestataire de service ne remédie pas au problème.

- Les voyageurs ont aussi droit à une réduction de prix et/ou à un dédommagement en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution du service de voyage.
- Le prestataire de service ou le détaillant doit apporter une aide si le voyageur est en difficulté.
- Si le prestataire de service ou le détaillant devient insolvable, les montants versés seront remboursés. Saint-Étienne Tourisme & Congrès a souscrit une protection contre l'insolvabilité auprès de l'APST. Les voyageurs peuvent prendre contact avec l'APST – 15 avenue Carnot - 75017 Paris 01 44 09 25 35 [info@apst.travel](mailto:info@apst.travel) si

des services leur sont refusés en raison de l'insolvabilité de Saint-Étienne Tourisme & Congrès.

- Directive (UE) 2015/2302 transposée en droit national : [www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr) (art. L211.1 et suivants du Code du tourisme)

## **VENTE (CPV) DE FORAITS ET DE SERVICES TOURISTIQUES DE SAINT-ÉTIENNE TOURISME & CONGRÈS.**

Conformément à l'article R211.4 du Code du tourisme, les présentes conditions particulières de ventes ont vocation à informer les clients de Saint-Étienne Tourisme & Congrès préalablement à la signature du contrat. Conformément à l'article L211.9 du Code du tourisme, ces informations précontractuelles feront partie intégrante du contrat et ne pourront être modifiées que dans le cadre d'un accord expressément convenu entre les parties. Ces CPV pourront être modifiées et mises à jour par Saint-Étienne Tourisme & Congrès à tout moment. Les CPV applicables sont celles en vigueur au moment de la commande. Les présentes CPV sont communiquées au client au moment de la réservation d'une prestation auprès de Saint-Étienne Tourisme & Congrès et consultables et téléchargeables sur le site Internet : [www.saint-etienne-hors-cadre.fr/sejours-groupes/notre-service/](http://www.saint-etienne-hors-cadre.fr/sejours-groupes/notre-service/)

### **1. Formation du contrat**

#### **1.1 – Dispositions générales**

La réservation de l'une des prestations de services touristiques (hébergements, transports, séjours, visites guidées, billetterie...) proposés par Saint-Étienne Tourisme & Congrès implique l'acceptation sans réserve des dispositions de nos conditions particulières de vente (CPV).

#### **1.2 – Formation du contrat**

En dehors du site Internet, toute demande de réservation sera communiquée par écrit à Saint-Étienne Tourisme & Congrès, soit sur place, soit par courriel à [groupes@saint-etienne-tourisme.com](mailto:groupes@saint-etienne-tourisme.com), soit par courrier à Saint-Étienne Tourisme & Congrès, 16 avenue de la Libération – CS 20031 - 42001 Saint-Étienne cedex 1. Toute commande sera considérée comme définitive qu'à compter :

- d'une part de la réception du contrat ou proposition complété, daté et signé, sous réserve de la confirmation par Saint-Étienne Tourisme & Congrès compte tenu de la faisabilité technique, des places disponibles et le cas échéant d'un nombre de participants minimum. Les éléments du contrat ou proposition relatifs aux demandes particulières du client prévalent à celles figurant sur les présentes CPV sans préjudice des textes en vigueur.
- et d'autre part, de la réception du solde pour toutes réservations à moins de 7 jours du début de la prestation ou d'un acompte de 30 % pour les sorties à la journée et de 50% pour les courts et longs séjours, du montant total des prestations dans les autres cas et selon la nature des prestations.

De plus, toute option téléphonique ou écrite n'est reconnue par Saint-Étienne Tourisme & Congrès que comme une prise d'intérêt. Elle ne peut occasionner aucune réservation ferme de sa part.

#### **2. Conditions de réalisation des prestations**

Pour toutes les prestations vendues par Saint-Étienne Tourisme & Congrès compte tenu de leur nature déterminée dans le temps, elles ne pourront en aucun cas être prolongées après la date d'échéance de la prestation.

Le client doit se présenter le jour précisé et aux heures mentionnées sur le contrat de réservation.

#### **2-1 Pour les séjours avec hébergement**

Les prestations d'hébergements inclus ou pas dans un forfait sont calculées en nombre de nuits (nuitées). Les prix comprennent la location de la chambre et le petit déjeuner, ou la demi-pension,

ou la pension complète. Les services ou prestations inclus dans le forfait sont précisés sur notre site Internet ou sur notre devis ou sur nos différentes brochures pour chacune des prestations. Sauf indication contractuelle contraire, ils ne comprennent pas les boissons des repas et les autres éventuels suppléments. Lorsqu'un client occupe seul une chambre prévue pour loger deux personnes, il lui est facturé un supplément dénommé "supplément chambre individuelle" ou « supplément single ».

#### **2-2 Pour la réservation de visites guidées**

Pour l'ensemble des visites guidées, la visite peut être annulée par Saint-Étienne Tourisme & Congrès en vue de mauvaises conditions météorologiques ou dans les cas de force majeure visés à l'article de 6.3 des présentes CPV – dans ce cas il vous sera restitué le montant versé sans pour cela prétendre à une quelconque indemnisation. Chaque participant doit se conformer aux règles de sécurité, de prudence, de circulation et suivre les conseils du guide, tout au long de la visite. Les enfants sont sous l'entière responsabilité des parents, tuteurs et enseignants ou responsables de l'enfant. Les visites se déroulant à pied, les participants devront être équipés de bonnes chaussures et de vêtements adaptés aux conditions météorologiques du jour.

Le client doit se présenter le jour précisé aux heures et lieux mentionnés sur le contrat.

Sauf indication contraire, la taille maximale de 25 personnes. Au-delà de ce seuil, la présence d'un 2<sup>ème</sup> guide est obligatoire sous réserve de disponibilité.

### **3. Rétractation**

Le droit de rétractation de 14 jours ne s'applique pas aux prestations d'hébergement, de transport, de restauration, de loisirs (billetteries, visites guidées...) qui sont fournis à une date ou à une période déterminée en application de l'article L121-21-8, 12° du Code de la consommation.

#### **4. Prix**

Tous les prix sont affichés en euros et en TTC.

Les prix indiqués dans la brochure groupes Saint-Étienne Tourisme & Congrès sont calculés sur la base de 20 ou 25 personnes minimum selon les circuits. Les prix, horaires et itinéraires édités dans ce document, ne sont pas contractuels et peuvent être modifiés. Les prix ont été établis au 30 Septembre de l'année N-1 en fonction des taux de TVA en vigueur et des conditions reçues des prestataires de services avec lesquels nous travaillons. Toute modification d'au moins l'une de ces conditions susceptibles d'entraîner un changement de tarif sera communiquée au client dans les meilleurs délais, avec un préavis de 30 jours par rapport à la date de départ du voyage.

Ces prix comprennent : les visites et excursions facultatives réalisables avec un minimum de 20 ou 25 participants, les frais d'hébergement en chambre double, de restauration (service et taxes compris) et les boissons avec repas (sauf mention contraire) selon le programme, les visites, les excursions, les animations et les soirées prévues au programme, la gratuité pour le chauffeur professionnel du car, la taxe de séjour, le supplément en chambre individuelle.

Sauf stipulation contraire dans un descriptif d'une prestation confirmée dans le contrat, ne sont pas comprises dans le prix : les dépenses à caractère personnel, les assurances, les prestations facultatives ou optionnelles non incluses dans le descriptif de la prestation et le cas échéant la taxe de séjour. Toutes les dépenses extraordinaires consécutives à un événement dont Saint-Étienne Tourisme & Congrès ne peut être tenue responsable.

#### **5. Paiement**

Pour les voyages d'une journée : le solde est à verser à réception de la facture. Il est calculé selon le nombre effectif de participants

annoncé à J-3 pour le déjeuneur croisière ou J-2 pour les repas au restaurant, sauf exception notifiée dans le contrat.

Le nombre de personnes annoncées dans les délais ci-dessus sera retenu pour facturation.

Pour les séjours (2 jours et plus) : le client devra verser à Saint-Étienne Tourisme & Congrès, sur présentation d'une facture, le solde de la prestation convenue et restant due, et ceci un mois avant le début du séjour. Le client devra également fournir à Saint-Étienne Tourisme & Congrès la liste nominative des membres du groupe comportant la liste précise des personnes partageant les chambres.

Le client n'ayant pas versé le solde à la date convenue est considéré comme ayant annulé son voyage. Dès lors, la prestation est de nouveau offerte à la vente et aucun remboursement ne sera effectué.

Le paiement s'effectue :

En espèces : en euros uniquement, dans les bureaux de Saint-Étienne Tourisme & Congrès dans la limite prévue par les articles L112-6 et D112-3 du Code monétaire et financier, Par chèque national bancaire ou postal : libellé à l'ordre de Saint-Étienne Tourisme & Congrès, et la photocopie du passeport ou de la carte nationale d'identité pourra être demandée, Par virement bancaire SEPA (voir IBAN sur facture et/ou contrat), Saint-Étienne Tourisme & Congrès adressera une facture au client après confirmation totale de l'inscription.

### **6. Conditions d'annulation**

#### **6.1 Du fait du client : groupes, individuels et groupes constitués d'individuels**

Conformément à l'article L. 211-14, I du Code du tourisme, le client peut annuler le contrat à tout moment avant le début de la prestation, moyennant de respecter la procédure et les conditions de remboursement suivants :

- Toute annulation partielle ou totale doit être notifiée par courriel à [groupes@saint-etienne-tourisme.com](mailto:groupes@saint-etienne-tourisme.com), ou par lettre recommandée avec accusé de réception à Saint-Étienne Tourisme & Congrès, 16 avenue de la Libération – C 20031 - 42001 Saint-Étienne cedex 1.

- Annulation des services touristiques à l'unité et forfaits, entraîne la retenue des frais d'annulation comme suit, sauf indications particulières contractuelles :

#### **a) D'individuels dans un groupe :**

- annulation plus de 30 jours avant le début du séjour : 10 % du prix du séjour,
- annulation entre le 30<sup>ème</sup> et le 21<sup>ème</sup> jour inclus : 25 % du prix du séjour,
- annulation entre le 20<sup>ème</sup> et le 8<sup>ème</sup> jour inclus : 50 % du prix du séjour,
- annulation entre le 7<sup>ème</sup> et le 2<sup>ème</sup> jour inclus : 75 % du prix du séjour,
- annulation à moins de 2 jours : 90 % du prix du séjour.

En cas de non présentation du client ou retard, il ne sera procédé à aucun remboursement.

#### **b) D'un groupe :**

- jusqu'à 30 jours avant le départ : 10% / personne,
- entre 30 et 21 jours : 25 % du forfait / personne,
- entre 20 et 8 jours : 50 % du forfait / personne,
- entre 7 et 2 jours : 75 % du forfait / personne,
- moins de 2 jours du départ ou non présentation du groupe : 100 % du forfait / personne.

Selon les prestataires touristiques sélectionnés, des conditions d'annulation particulières peuvent être appliquées. Elles seront notifiées sur le contrat.

En cas d'interruption du séjour par le client, il ne sera procédé à aucun remboursement.

Une annulation partielle correspond à une réduction d’un des éléments de la prestation. La règle du prorata sera appliquée sur la base des modalités de dédommagement prévues ci-dessus.

Ces dispositions ne s’appliquent pas, lorsqu’*est* conclu un accord amiable entre l’Office de Tourisme de Saint-Étienne Métropole et le client.

#### **6.2 Du fait de Saint-Étienne Tourisme & Congrès**

Conformément à l’article L. 211-14, III du Code du tourisme, Saint-Étienne Tourisme & Congrès peut annuler le contrat et rembourser intégralement le client des paiements effectués, sans qu’il y ait lieu à une indemnisation supplémentaire, si :

1. Le nombre de personnes inscrites pour le service touristique ou le forfait est inférieur au nombre minimal indiqué dans le contrat et que Saint-Étienne Tourisme & Congrès notifie l’annulation du contrat au client dans le délai fixé par le contrat, et au plus tard :

-20 jours avant le début de la prestation dans le cas où sa durée dépasse 6 jours,

- 7 jours avant le début de la prestation dans le cas où sa durée est de 2 à 6 jours,

- 48 heures avant le début de la prestation dans le cas où sa durée est inférieure à 2 jours.

2. Autres cas d’annulation par Saint-Étienne Tourisme & Congrès. Lorsqu’avant le début de la prestation Saint-Étienne Tourisme & Congrès annule la prestation, le client, sans préjuger des recours en réparation des dommages éventuellement subis, sera remboursé immédiatement et sans pénalité de la somme versée. Il recevra en outre une indemnité au moins égale à la pénalité qu’il aurait supportée si l’annulation était intervenue de son fait à cette date. Ces dispositions ne s’appliquent pas, lorsqu’*est* conclu un accord amiable ayant pour objet, l’acceptation par le client d’une prestation de substitution proposée par l’OT.

#### **6.3 Cas de force majeure**

Le client et Saint-Étienne Tourisme & Congrès ont le droit d’annuler le contrat avant le début de la prestation sans payer de frais d’annulation lorsque qu’une annulation ou une modification est imposée par un cas de force majeure, tel que – à titre indicatif mais non limitatif la survenue d’un cataclysme naturel, d’un conflit armé, d’un conflit du travail, d’une injonction impérative des pouvoirs publics, d’une perturbation des transports, d’un accident d’exploitation, d’une pandémie, d’un arrêté préfectoral – *c’est-à-dire* de l’occurrence d’un événement imprévisible, indépendant de la volonté et qu’il est impossible de surmonter malgré les efforts pour y résister.

La partie qui invoque la force majeure liée à un événement précité doit le notifier à l’autre partie par tous les moyens d’une manière claire, compréhensible et apparente sur un support durable dans les plus brefs délais. Les parties pourront se concerter, dans la mesure du possible avant la prestation, pour examiner de bonne foi si le contrat doit se poursuivre ou prendre fin. La partie lésée par la non-exécution de l’obligation empêchée par l’événement en cause aura le droit d’annuler la prestation sans préavis. En application de l’article 1148 du Code civil il n’y aura lieu à aucun dommage et intérêt.

#### **6.4 Remboursement pour annulation**

En dehors d’un accord entre Saint-Étienne Tourisme & Congrès et le client sur un report de la prestation, en cas d’annulation et conformément aux termes de l’article R221-10 du code du tourisme Saint-Étienne Tourisme & Congrès procédera aux remboursements requis en vertu des II et III de l'article L. 211-14 ou, au titre du I de l'article L. 211-14, rembourse tous les paiements effectués par le voyageur ou en son nom moins les frais d’annulation appropriés. Ces remboursements au profit du voyageur sont effectués dans les meilleurs délais et en tout état de cause dans les quatorze jours au plus tard après l’annulation du contrat.

### **7. Modification**

#### **7.1 Modification du fait du client**

Toute demande de modification avant le début de la prestation devra parvenir impérativement par courriel à [groupest@saint-etienne-tourisme.com](mailto:groupest@saint-etienne-tourisme.com). Toute modification doit faire l’objet d’un accord préalable de Saint-Étienne Tourisme & Congrès. Chaque demande étant traitée de façon personnalisée, Saint-Étienne Tourisme & Congrès est à la disposition du client pour étudier toutes modifications contractuelles ou toutes demandes de prestations complémentaires.

#### **7.2 Modification du fait de Saint-Étienne Tourisme & Congrès**

Conformément à l’article L211-13 du Code du tourisme, Saint-Étienne Tourisme & Congrès peut, avant le début de la prestation, modifier unilatéralement les clauses du contrat autres que le prix conformément à l'article L211-12 du Code du tourisme. La modification unilatérale de Saint-Étienne Tourisme & Congrès sera possible sans opposition du client si elle est mineure, prévu dans le contrat (conditions climatologiques, quantité de participants, disponibilités du prestataire selon son activité artisanale, ou agricole, panne matérielle du prestataire…) et que le client en est informé le plus rapidement possible de manière claire et écrite.

Pour les modifications majeures, ou qui entraînent une hausse de prix de 8%, le client sera informé le plus rapidement possible de manière claire et écrite sur les conséquences de la modification sur le prix du séjour, et lui permettre de donner son opinion et les conséquences d’une absence de réponse dans ce délai, il lui sera indiqué l’éventuelle prestation de remplacement, ainsi que son prix éventuel. Lorsque les modifications du contrat ou la prestation de substitution entraînent une baisse de qualité du voyage ou du séjour ou de son coût, le client a droit à une réduction de prix adéquate.

Si le contrat est résolu et le client n’accepte pas d’autre prestation, Saint-Étienne Tourisme & Congrès rembourse tous les paiements effectués par le client dans les meilleurs délais et en tout état de cause au plus tard quatorze jours après la résolution du contrat, sans préjudice d’un dédommagement en application de l'article L 211-17 du code du tourisme.

#### **8. Retard / dépassement d’horaire**

Le groupe doit se présenter au jour et à l’heure mentionnés sur le(s) bon(s) d’échange. En cas d’arrivée tardive ou différée ou d’empêchement de dernière minute, le client doit prévenir directement le(s) prestataire(s) dont l’adresse et le téléphone figurent sur le contrat. Tout retard pourra entraîner une modification de la durée et du contenu des prestations. Les prestations non consommées au titre de ce retard resteront dues et ne pourront donner lieu à aucun remboursement.

#### **9 – Pénalité de retard**

Au-delà de 30 minutes de retard, le guide ne pourra reporter sa visite et la prestation sera facturée dans son intégralité. Cette pénalité sera rajoutée au montant de la facture. En fonction du retard du groupe, une surfacturation pourra être appliquée en fonction des visites.

#### **10. Cession du contrat**

Conformément aux articles L211-11 et R211-7 du Code du tourisme, le client peut, tant que le contrat n’a produit aucun effet, au plus tard 7 jours avant le début de la prestation et par tout moyen permettant d’en obtenir un accusé de réception, informer Saint-Étienne Tourisme & Congrès de la cession du contrat à une autre personne qui satisfait à toutes les conditions applicables à ce contrat et qui remplit les mêmes conditions que le client initial pour effectuer la prestation.

En cas de cession, le client et le cessionnaire seront solidairement responsables du paiement du solde du prix ainsi que des frais, redevances ou autres coûts supplémentaires éventuels

occasionnés par cette cession. Saint-Étienne Tourisme et Congrès informera des coûts réels de la cession, lesquels ne devront pas être déraisonnables ni excéder le coût effectivement supporté par Saint-Étienne Tourisme & Congrès du fait de la cession du contrat.

#### **11. Responsabilités**

Saint-Étienne Tourisme & Congrès est l’unique interlocuteur du client et répond devant lui de l’exécution des prestations commandées et des obligations découlant des présentes conditions particulières de vente. Il est responsable de plein droit de l’exécution des services prévus au contrat, que ces services soient exécutés par lui-même ou par d'autres prestataires de services, et est tenu d’apporter de l’aide au client en difficulté conformément aux termes de l’article R221-10 (informations utiles sur les services de santé, les autorités locales et l'assistance consulaire, à effectuer des communications longue distance et à trouver d'autres prestations de voyage).

Saint-Étienne Tourisme & Congrès ne peut être tenu pour responsable des erreurs de réservation qui sont imputables au client ou qui sont causées par des circonstances exceptionnelles et inévitables, de l’inexécution totale ou partielle des prestations commandées dans un cas de force majeure comme définit à l’article 6.4 des présents CPV, au fait d’un tiers, à une mauvaise exécution de ses obligations par le client, ou en cas de faute de ce dernier.

Le client informe Saint-Étienne Tourisme & Congrès, dans les meilleurs délais eu égard aux circonstances de l'espèce, de toute non-conformité constatée lors de l'exécution d'un service de voyage inclus dans le contrat Saint-Étienne Tourisme & Congrès ne pourra être tenu pour responsable des dommages de toute nature pouvant résulter d’une indisponibilité temporaire du site ou d’une interruption de la connexion du client au cours du processus d’enregistrement, de réservation ou de paiement.

Si l’un des services de voyage n’est pas exécuté conformément au contrat Saint-Étienne Tourisme & Congrès conformément à la non-conformité, sauf si cela est impossible ou entraîne des coûts disproportionnés, compte tenu de l'importance de la non-conformité et de la valeur des services de voyage concernés. Si Saint-Étienne Tourisme & Congrès ne remédie pas à la non-conformité dans le délai raisonnable fixé par le client celui-ci peut y remédier lui-même et réclamer le remboursement des dépenses nécessaires.

#### **12. Assurance**

Lors de votre réservation, Saint-Étienne Tourisme & Congrès ne vous propose pas de souscrire une assurance multirisque ou annulation et nous vous invitons à vérifier que vous bénéficiez par ailleurs de ces garanties auprès de l’assureur de votre choix qu’il vous appartiendra de contacter directement en cas de sinistre, afin de déclencher la procédure adaptée.

Dans les autres cas nous vous invitons à vérifier que vous bénéficiez par ailleurs de ces garanties auprès de l’assureur de votre choix qu’il vous appartiendra de contacter directement en cas de sinistre, autre que celui engageant la responsabilité de plein droit de Saint-Étienne Tourisme & Congrès, avant ou pendant la prestation afin de déclencher la procédure adaptée.

#### **13. Protection des données personnelles**

Saint-Étienne Tourisme & Congrès est susceptible de collecter des données à caractère personnel nécessaires au traitement informatique de votre inscription et son suivi, ou dans le cadre d’enquêtes de qualité (via courriers électroniques, messages SMS, appels téléphoniques et courriers postaux).

Avec votre accord express nous procéderons à l’envoi de newsletter, de promotions et mailing commerciaux (via courriers électroniques, messages SMS, appels téléphoniques et courriers postaux). Vous pouvez à tout moment vous désinscrire en cliquant sur le lien hypertexte prévu à cet effet en bas de chaque

communication digitale ou en adressant un courriel à [donneespersonnelles@saint-etienne-tourisme.com](mailto:donneespersonnelles@saint-etienne-tourisme.com), soit par courrier à Saint-Étienne Tourisme & Congrès, 16 avenue de la Libération - CS 20031 - 42000 Saint-Étienne cedex 1 en justifiant de votre identité.

Conformément au RGPD vous bénéficiez du droit d’accès et de rectification, de mise à jour, de portabilité et de suppression de ces données vous concernant que vous pouvez exercer en adressant un courriel à [donneespersonnelles@saint-etienne-tourisme.com](mailto:donneespersonnelles@saint-etienne-tourisme.com) soit par courrier à Saint-Étienne Tourisme & Congrès, 16 avenue de la Libération – CS 20031 - 42001 Saint-Étienne cedex 1, en justifiant de votre identité.

Vous disposez également de la faculté d’introduire une réclamation auprès de la CNIL.

#### **14. Propriété intellectuelle / photos / illustrations**

Les photos, cartes et illustrations contenues dans les brochures et / ou le site Internet sont illustratives et n’ont pas un caractère contractuel. Toute reproduction ou exploitation commerciale ou non de ces éléments est strictement interdite sauf autorisation écrite préalable.

Est également interdite l’extraction répétée et systématique d’éléments protégés ou non du site [www.saint-etienne-hors-cadre.fr](http://www.saint-etienne-hors-cadre.fr) causant un préjudice quelconque à Saint-Étienne Tourisme & Congrès ou à l’un de ses prestataires ou fournisseurs.

#### **15. Archivage du contrat**

Tout contrat conclu avec le client correspondant à une commande d’un montant supérieur à 120 euros TTC sera archivé par Saint-Étienne Tourisme & Congrès pendant une durée de 10 ans conformément aux articles L213-1, R213-1 et R213-2 du Code de la consommation. Saint-Étienne Tourisme & Congrès archivera ces informations et produira une copie du contrat à la demande du client.

#### **16. Réclamation / Litige**

Les présentes CGV sont soumises à la loi française.

Toute réclamation relative à une prestation doit être adressée à Saint-Étienne Tourisme & Congrès par courriel : [groupest@saint-etienne-tourisme.com](mailto:groupest@saint-etienne-tourisme.com) ou par lettre recommandée avec accusé de réception dans les 7 jours à compter de la fin de la prestation fournie.

Après avoir saisi notre Service commercial et à défaut de réponse satisfaisante du Service commercial dans un délai de 60 jours ou si la réponse reçue n’est pas satisfaisante, le client peut faire appel au Médiateur du Tourisme et du Voyage ([www.mtv.travel](http://www.mtv.travel)).

#### **Saint-Étienne Tourisme & Congrès**

**Forme juridique : EPIC**

**N° Siret : 495 315 426 000 17**

**Code APE : 7990Z**

**Immatriculation Atout France : IM042100016**

**Garanties Financières : APST**

**15 avenue Carnot - 75017 Paris**

**Assurance MAIF, contrat**

**200 avenue Salvador Allende - 79018 Niort cedex 9**

**N°3664912A**

**N°TVA intracommunautaire : FR89495315426**

**Siège administratif : Office de Tourisme de Saint-Étienne Métropole, 16 avenue de la Libération – CS 2039 42001 Saint-Étienne cedex 1**

**Tél. 04 77 49 30 00**

Tarifs non contractuels.